

INDUSTRIE FORESTIÈRE ET GROUPES ENVIRONNEMENTAUX SIGNENT LA PLUS IMPORTANTE ENTENTE AU MONDE SUR LA CONSERVATION DE LA FORÊT BORÉALE

L'ENTENTE COUVRE UNE ÉTENDUE AUSSI GRANDE QUE DEUX FOIS L'ALLEMAGNE

MARDI 18 MAI 2010, Toronto/Montréal, Canada – Aujourd'hui, 21 sociétés membres de l'Association des produits forestiers du Canada (APFC) et neuf grands organismes environnementaux ont dévoilé une entente historique qui couvre 72 millions d'hectares de forêts boréales publiques aménagées par les membres de l'APFC au Canada, dont 16 millions d'hectares sont au Québec.

Une fois l'entente pleinement mise en œuvre, les membres de l'APFC s'engagent à conserver une vaste superficie de la forêt boréale du Québec et du Canada, à protéger le caribou forestier, une espèce menacée, et à appliquer les normes environnementales les plus élevées en matière d'aménagement forestier. De leur côté, les groupes environnementaux s'engagent à reconnaître et à appuyer les efforts des entreprises participantes sur la scène internationale, ce qui leur permettra de détenir un avantage concurrentiel.

L'entente préconise la suspension de l'exploitation forestière sur près de 29 millions d'hectares de forêt boréale, dont 8.5 millions se trouvent au Québec, ce qui permettra de développer des plans de conservation du caribou forestier tout en maintenant les approvisionnements en fibre essentiels pour éviter d'interrompre les activités des usines. Les campagnes de boycottage de Canopée, ForestEthics et Greenpeace seront également suspendues dès l'annonce de l'entente.

« On ne répétera jamais assez l'importance de cette entente », selon Avrim Lazar, président et chef de la direction de l'APFC. « Le vieux paradigme dans lequel évoluaient les sociétés membres de l'APFC et les ONGE a été complètement réinventé. Ils ont défini ensemble une manière plus ingénieuse et plus productive de gérer les défis économiques et environnementaux associés à la forêt boréale, ce qui rassurera les acheteurs internationaux quant au caractère durable de nos produits. Il est très satisfaisant de constater que les efforts que nous avons déployés pendant près de dix ans pour rendre nos opérations plus respectueuses de l'écologie culminent dans ce processus d'établissement de normes forestières qui feront l'envie du monde entier. »

Les groupes environnementaux, y compris les trois organismes qui ont mobilisé de grands acheteurs vers des produits écologiques, affirment que le rapprochement de ces adversaires traditionnels reflète un nouvel engagement envers un objectif commun.

« Il s'agit de notre meilleure chance de sauver le caribou forestier, de protéger de façon permanente de vastes étendues de forêt boréale et de mettre en place des pratiques forestières durables », a indiqué Mélissa Filion, porte-parole des organismes environnementaux participants et directrice intérimaire pour Greenpeace au Québec.

« Les préoccupations de la population et des marchés à propos du déclin des espèces et de la nature sauvage ont été déterminantes pour l'aboutissement de cette entente. Beaucoup de travail reste à faire pour que cette entente soit une réussite, et nous sommes déterminés à y parvenir. »

L'entente établit des engagements concrets pour les deux parties ainsi qu'un plan qui prévoit :

- l'élaboration et l'application des meilleures pratiques d'aménagement forestier durable parmi les meilleures au monde; ;
- la formulation de propositions conjointes d'aires protégées et le rétablissement d'espèces en péril, notamment du caribou forestier;
- une démarche qui tient compte de tout le cycle de vie des produits et leur empreinte carbone;
- une plus grande prospérité économique pour les collectivités forestières et la reconnaissance sur le marché international des avancées au chapitre de la conservation.

Les participants reconnaissent que les gouvernements, incluant les gouvernements des Premières nations, sont les décideurs dans leurs territoires de compétence. Cette entente reconnaît également que les peuples autochtones possèdent des droits ancestraux et des droits issus de traités garantis par la Constitution. Les peuples autochtones doivent être mis à contribution afin que l'entente atteigne ses objectifs.

Les organismes environnementaux, l'APFC et les sociétés membres signataires ont entamé des rencontres avec les gouvernements provinciaux, les Premières nations et les collectivités locales au Québec et au Canada pour s'assurer de leur leadership et de leur pleine participation à l'avancement des objectifs de l'entente.

Les progrès dans l'atteinte des objectifs de l'entente seront mesurés et communiqués régulièrement par un vérificateur indépendant choisi d'un commun accord.

Entreprises forestières participantes :

AbitibiBowater, Alberta Pacific Forest Industries, AV Group, Canfor, Cariboo Pulp & Paper Company, Cascades Inc., DMI, F.F. Soucy, Inc., Howe Sound Pulp and Paper, Kruger Inc., LP Canada, Mercer International, Mill & Timber Products Ltd, NewPage Port Hawkesbury Ltd, Papier Masson Ltée, SFK Pâte, Tembec Inc., Tolko Industries, West Fraser Timber Co. Ltd et Weyerhaeuser Company Limited, toutes représentées par l'Association des produits forestiers du Canada.

Organismes environnementaux participants :

La Campagne internationale de conservation de la forêt boréale du Pew Environment Group, Canopée (auparavant ÉcoInitiatives), la Fondation David Suzuki, la Fondation Ivey, ForestEthics, Greenpeace, l'Initiative boréale canadienne, The Nature Conservancy et la Société pour la nature et les parcs. L'appui de la Hewlett Foundation à la conservation de la forêt boréale a été essentiel pour les efforts collectifs de ces groupes.

PERSONNES-RESSOURCES :

Association des produits forestiers du Canada : Éric Chalifoux : 514-885-4438

Canopée : Josée Breton, porte-parole Québec : 418-456-2373

La Fondation David Suzuki : Catherine Orer, communications et médias : 514-679-0821

Greenpeace : Catherine Vézina, communications et relations publiques : 514-212-5749

L'Initiative boréale canadienne : Caroline Gosselin, coordonnatrice aux communications : 819-328-4103

La Société pour la nature et les parcs : Sophie Paradis, directrice des communications : 514-603-7627

Autre matériel pour les médias : www.ententesurlaforêtboréalecanadienne.com